

Livret d'accueil du Stagiaire



Bienvenue!

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par notre organisme de formation et nous vous en remercions !

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de votre parcours:

TABLE DES MATIERES

1. L'organisme de formation ELLIPSY	3
2. Notre Pédagogie.....	4
3. L'offre de formation « catalogue »	7
4. Nos reconnaissances	8
5. Nos formateurs.....	11
6. Moyens techniques : Nos locaux à ROUEN	12
7. Moyens techniques : nos locaux aux hogues	13
Annexe 1 : Règlement intérieur applicable aux stagiaires	14
Annexe 2 : Note d'information sur le droit d'auteur	19
Annexe 3 : Accueil des stagiaires en situation de Handicap	22

1. L'ORGANISME DE FORMATION ELLIPSY

Notre Centre de Formation Continue a pour vocation de former des professionnels ou personnes désireuses de découvrir les domaines de la thérapie et du bien-être, en leur transmettant :

- des valeurs humaines et humanistes qui sont celles de notre Association,
- des postures et outils d'accompagnement qui ont fait leurs preuves,
- une déontologie respectueuse de la personne,
- des connaissances pratiques, synthétiques et techniques directement applicables dans les métiers de l'accompagnement.

Nos formations ne se substituent pas à des diplômes d'État, puisqu'il n'existe pas de diplôme d'État dans les domaines de l'hypnose, de la PNL, des massages bien-être et des différentes techniques thérapeutiques que nous transmettons.

En revanche, chaque enseignant de notre école possède un diplôme dans le champs de la santé et du secteur paramédical, et/ou les accréditations des fédérations nationales et internationales qui réglementent sa discipline.

Les enseignements en Psychologie, Pathologie, Hypnose, PNL et outils thérapeutiques, sont exclusivement dispensés par une Psychologue Clinicienne diplômée d'état en Psychologie Clinique et Pathologie (master 2), et titulaire d'une formation en hypnose et en PNL reconnues par les organismes internationaux INPNL et IHA, ainsi que par un enseignant maître praticien en Hypnose Ericksonienne, dont le parcours est validé par ces mêmes instances, spécialisé dans l'accompagnement du poids, de la douleur et dans le sevrage tabagique.

Notre Centre répond aux exigences de la formation continue, et est agréé pour recevoir des financements d'entreprise.

Chaque stagiaire s'engage à respecter la charte éthique, le règlement intérieur, et se voit remettre, sous réserve qu'il a rempli toutes les conditions du stage, une attestation de fin de formation.

Nous proposons également aux stagiaires qui souhaitent bénéficier de l'ensemble des modules proposés une attestation de formation de "Psychopraticien en Thérapies Brèves" (après validation des modules concernés, rédaction et soutenance d'un mémoire).

2. NOTRE PÉDAGOGIE

Enseignement sous forme de Modules, regroupant des compétences, déclinées en capacités

Chez ELLIPSY, nous considérons que le système d'apprentissage doit se centrer sur "l'apprenant", à savoir le stagiaire.

Sur ce modèle, nos formations se construisent sous forme d'"emboîtements de modules", ce qui est particulièrement souple et combinable.

Chaque demande, chaque apprentissage est décliné sous forme de "compétences visées", qui se déclinent elles-mêmes sous forme de capacités.

Notre point fort est que notre modèle s'adapte aux différents types d'apprentissage, et prend en compte les caractéristiques, atouts et faiblesses de chaque stagiaire.

Pédagogie centrée sur les types d'apprentissages

Notre approche pédagogique est basée sur le modèle 4mat, qui repose sur une base neuroscientifique.

Ce modèle nous permet de tenir compte des différents types d'apprenants, et est adaptable à tout type d'apprentissage.

Au cœur du modèle 4Mat, l'idée qu'il faut tenir compte des quatre styles d'apprentissages afin d'obtenir une expérience d'apprentissage optimale.

Le concept de style d'apprentissage se fonde sur le principe selon lequel chaque apprenant a une préférence quant à la perception et au traitement de l'information.

Ainsi, l'information pourrait être perçue par les émotions, la réflexion, l'action ou l'observation.

1. Émotion et observation

Les personnes détenant ce style d'apprentissage sont orientées vers l'observation et s'intéressent à la valeur, à la pertinence de ce qu'elles apprennent, au pourquoi de la chose.

2. Observation et réflexion

Ce style d'apprentissage réunit les observateurs et les penseurs. Ceux-là s'intéressent aux faits, aux connaissances des experts, à l'information, au quoi de la chose.

3. Réflexion et action

Le troisième style d'apprentissage est celui de ceux qui aiment réfléchir et passer à l'action. Ils sont poussés vers la pratique et aiment appliquer leurs connaissances dans le monde réel.

Ils s'intéressent au comment.

4. Action et émotion

Le quatrième et dernier style d'apprentissage regroupe les personnes s'intéressant au mode de fonctionnement de ce qu'ils apprennent, des nouvelles possibilités que créent les savoirs et les moyens de les adapter à la réalité. Ce sont les possibilités qu'offrent le si qui les motivent.

Une Evaluation en trois axes

Parce que les disciplines que nous enseignons sont avant tout phénoménologiques, nos formations laissent une grande part à l'expérience.

Chaque module du parcours donne lieu à :

- une évaluation pratique, chaque stagiaire est noté selon une grille d'évaluation de la pratique (regroupant 10 items)
- une évaluation de connaissances théoriques de type QCM en lien avec la culture générale de la discipline enseignée (soit 150 questions théoriques)
- une évaluation sur la résolution d'une ou plusieurs étude de cas.

5. Les supports

Un support écrit (manuel) est adossé à chaque module, il reprend intégralement les apports théoriques et pratiques.

Son volume se situe entre 100 et 300 pages selon le module dispense.

Selon les modules, il peut être complété par des séquences vidéos.

Une attestation de fin de formation est remise à chaque apprenant.

Elle indique le niveau d'acquisition des connaissances suite à l'évaluation sommative, si prévue par le programme.

En outre vous recevez, en fin de formation :

- L'attestation de présence,
- Le certificat de compétences,
- La copie de la feuille d'émargement, sur demande

Un bilan annuel de la satisfaction des stagiaires est tenu à votre disposition, sur demande.

3. L'OFFRE DE FORMATION « CATALOGUE »

- Parcours de Psychopraticien en 3 Cycles
- Parcours de formation en Hypnose : 3 Cycles + spécialisations
- Parcours de formation en PNL : 3 Cycles + spécialisations
- Parcours de formation en Systémie : 3 Cycles + spécialisations
- Parcours de formation en Psychologie : modules d'intiation et spécialisations
- Parcours de formation en Médiation Equine : 10 modules + spécialisations

Toutes nos formations ont lieu en présentiel, dans nos différents lieux de formation à Rouen (76000) et aux Hogues (27910).

Retrouvez notre brochure téléchargeable sur :

<https://www.ellipsy.fr/>

4. NOS RECONNAISSANCES

En France il n'existe aujourd'hui aucune réglementation, ni diplôme d'état en matière d'hypnose, de PNL, d'équithérapie, ni de quelque thérapie que ce soit.

Soucieux de la qualité de notre enseignement, et de la reconnaissance des compétences des praticiens formés par nos soins, nous avons donc fait la démarche d'une reconnaissance internationale, ce qui implique que nous sommes en relation avec des instances garantes de la qualité de nos enseignants, contenus de formations, ainsi que de notre processus de formation.

L'intégralité de nos cursus de formations sont agréés et validés par l'IPHM (International Practitioners of Holistic Medicine). A l'issue d'un cursus chez ELLIPSY, vous pouvez donc vous faire référencer sur l'annuaire des praticiens de l'IPHM.

Nos cursus de Praticien et Maître Praticien en hypnose Ericksonienne et en Programmation Neuro-linguistique sont agréés et validés par l'IHA (International Hypnosis Association). Nos formations vous offrent la possibilité d'obtenir le diplôme américain, édité par l'IHA, et également d'être référencés sur l'annuaire de praticiens IHA, basé aux Etats Unis.

Enfin, notre école est partenaire du SNPTBA, créé à l'initiative d'anciens stagiaires issus des cursus de formation ELLIPSY. Le SNPTBA est un syndicat professionnel dont l'objet est la définition, la promotion et l'accompagnement des Professionnels des Thérapies Brèves sur le territoire français.

Qu'est ce que le SNPTBA?

Le Syndicat National des Professionnels des Thérapies Brèves Appliquées a pour principal objectif de participer à la reconnaissance et au développement des métiers qui utilisent les différents outils issus des thérapies brèves dans le cadre de l'accompagnement.

Les métiers de l'accompagnement sont en pleine expansion en France et rencontrent une demande exponentielle en ce qui concerne les "thérapies brèves".

On assiste à l'arrivée de nouvelles formes d'accompagnement, comme c'est le cas des "Psychopraticiens", "Hypnopraticiens" et "Praticiens", "Maître Praticiens" en Hypnose, en PNL, en Systémie, en Thérapies Orientées Solutions, Praticiens en Mouvements Oculaires, "Life Coach", Coach de Vie ...

Comme tous les métiers émergents, les problématiques de définition, de champs d'application, de parcours de formation ou encore de reconnaissance se posent aujourd'hui, tant pour la pratique quotidienne que pour ce qui est de leurs aspects juridiques et de leurs conditions d'exercice.

Choisir de défendre ces nouveaux métiers, de les rassembler dans ce qu'ils ont en commun, à savoir l'orientation et les grands principes issus de Palo Alto, réfléchir à leur cadre d'application, conseiller et informer sur les évolutions métier, délimiter clairement la frontière avec le domaine médical, les domaines respectifs de compétences, proposer des aides pour les praticiens (RC Pro, médiation, assistance juridique...)... sont autant d'actions qui fondent le SNPTBA.

Qu'est-ce que l'IPHM?

Ellipsy formation IPHM, hypnose, PNL, médiation équine, équithérapie, mouvements oculaires, reconnaissance internationale

Basée en Angleterre, l'International Practitioners of Holistic Medicine (IPHM) a été développée pour fournir au grand public et aux professionnels de la santé un ensemble de professionnels réglementés, tous qualifiés à des niveaux accrédités.

L'IPHM est gérée indépendamment de tout collège ou organisme d'attribution, et accepte donc les thérapeutes dûment qualifiés de manière égale et équitable. L'IPHM a été créée pour permettre aux prestataires de formation et aux thérapeutes qui proposent un large éventail de thérapies

différentes d'être réunis sous une même tutelle, plutôt que de devoir payer différents organismes représentatifs spécialisés et coûteux.

L'objectif de l'IPHM est de maintenir les normes et soutenir les praticiens en thérapies intégratives.

À ce titre, elle se consacre à l'instauration des normes de qualification et de pratique reconnues.

Qu'est-ce que l'IHA?

Ellipsy formation IHA, hypnose ericksonienne, PNL, reconnaissance internationale

L'IHA (International Hypnosis Association) a été créé par Jensine Ban, thérapeute en santé mentale agréée, psychothérapeute pour l'une des plus grandes organisations de santé au monde, basée aux Etats unis. Grâce à son travail avec les thérapeutes, les clients et d'autres professionnels dans des domaines connexes, elle a rapidement constaté la nécessité d'un organisme d'accréditation dynamique, basé sur des normes et une légitimité en matière d'hypnose et de PNL.

L'IHA soutient la pratique de l'hypnose et de la PNL pour les thérapeutes en santé mentale agréés, les conseillers, les psychologues, les psychiatres, les médecins et les personnes ayant une formation de qualité en hypnose et en PNL.

L'IHA délivre des diplômes et des validations dans le monde entier aux hypnotiseurs, hypnothérapeutes et praticiens en PNL, en fonction de leurs connaissances et de leur niveau de compétence. L'Association propose également des attestations spécialisées et avancées.

Les diplômes délivrés par l'IHA répondent à ses normes, et son code d'éthique, définis par son conseil consultatif.

Tous les membres de l'IHA doivent adhérer au code d'éthique et de conduite.

En effet, l'IHA considère que le niveau de compétence des hypnothérapeutes et des praticiens de la PNL est le critère le plus important pour leur accréditation, et que leur formation ne doit pas se baser uniquement sur le nombre d'heures d'études.

Consciente de la controverse existant entre les praticiens en possession de diplômes d'études supérieures de santé et ceux qui viennent à l'accompagnement par le biais de leur formation en hypnose et/ou PNL, l'IHA soutient la pratique de personnes issues de ces deux types de parcours, dans la mesure où chacun demeure dans ses champs d'activité respectifs.

L'IHA fournit à ce propos un code éthique visant à encadrer ces différentes pratiques.

5. NOS FORMATEURS

Chaque formateur de notre centre a derrière lui une solide carrière dans les métiers de la Psychothérapie, de la Relation d'Aide et de la Pratique des Techniques de Relaxation et du Bien-être (au minimum 10 ans de pratique), et si il y a lieu dans son domaine d'exercice, est inscrit auprès de l'Agence Régionale de Santé Départementale.

En dehors du Centre de Formation, chacun conserve un exercice libéral, et est engagé dans un cursus de formation permanente.

C'est la raison pour laquelle les méthodes, et savoirs-faire que nous proposons sont sans cesse actualisés, et en lien étroit avec les problématiques de terrain, la réalité de la patientèle, de la clientèle, et des conditions légales, fiscales, administratives de l'exercice d'un praticien de l'accompagnement.

Notre Centre est en relation avec un réseau d'écoles attachées à des valeurs éthiques centrées autour d'une parfaite connaissance de la psychologie, du respect de la personne, de la convivialité et de la créativité.

Vous retrouverez les parcours détaillés de nos formateurs sur l'onglet de notre site internet :

<https://www.ellipsy.fr/accueil/notre-equipe/>

6. MOYENS TECHNIQUES : NOS LOCAUX À ROUEN

Nous mettons à votre disposition des moyens techniques récents et complets.

Les formations se déroulent soit en vos locaux, soit dans nos trois locaux.

Nos deux salles de formation principaux sont implantées au coeur du centre ville de rouen rive droite, à ces deux adresses :

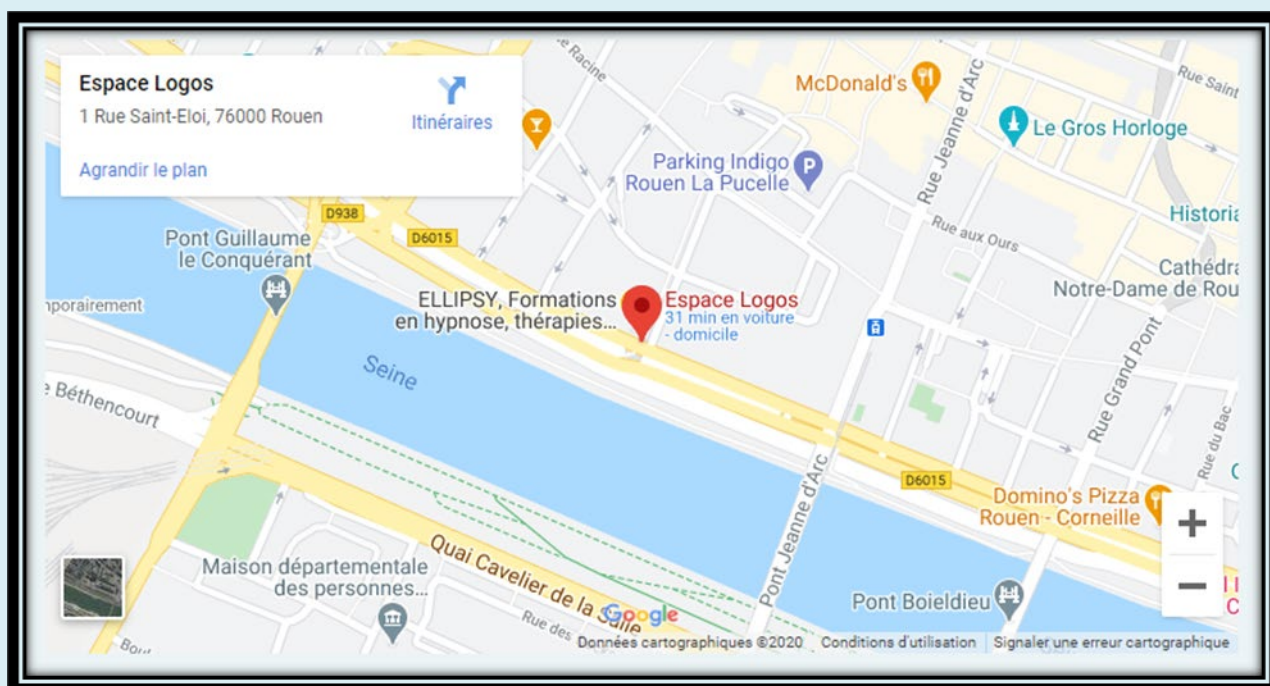
Espace LOGOS

1 rue saint Eloi,
76000 ROUEN

Et

Centre ELLIPSY

7 Quai du Havre
76000 ROUEN



Le Parking du Square des Arts (Vinci) se trouve juste en face de nos locaux, c'est idéal pour se garer.

La salle de formation dispose d'un espace kitchenette pour les pauses repas, et son emplacement est idéal pour l'accès à toutes commodités et restaurants.

7. MOYENS TECHNIQUES : NOS LOCAUX AUX HOGUES

Certains stages se déroulent au Domaine des Hauts de l'Andelle, situé sur la commune de les Hogues (27910)

Le Domaine est situé entre Rouen et Paris, en Haute Normandie.

Il s'étend sur 14 hectares, de prairies et bosquets.

Il s'agit d'un domaine entièrement auto-construit en bois, qui met en avant le respect de l'humain, de la nature, des animaux.

Les stages se déroulent dans une salle de 80 m², avec une vue prodigieuse sur la nature et le jardin paysager.

Il est possible de se restaurer sur place.



ANNEXE 1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES

PREAMBULE

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire se doit d'accepter les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par ELLIPSY. Conformément à l'article L.6353-8 du Code du Travail, un exemplaire de ce présent règlement est remis à chaque stagiaire avant son inscription définitive.

ACCES AU LIEU DE FORMATION

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux. Sauf autorisation de la Direction, les stagiaires ayant accès à l'établissement pour suivre leur formation ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, ainsi qu'y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ou de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux autres stagiaires.

HYGIENE ET SECURITE

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur les lieux de formation. Toutefois, conformément à l'article R 6352 – 1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans un autre établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Les horaires de formation sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires lors de la remise du programme de formation aux stagiaires. Ces derniers sont tenus de respecter les horaires mentionnés sous peine d'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme de formation et sont tenus de se justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles, validées par le formateur.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, ELLIPSY informe préalablement l'entreprise cliente de ces absences. Toute absence ou retard injustifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions, notamment l'exclusion de la formation.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'Etat ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir et de signer obligatoirement et régulièrement la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de la formation.

INCENDIE

Les consignes d'incendie et notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du lieu de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

ACCIDENT

Tout accident ou incident survenu en cours de formation sera immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins de l'accident au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R 6342 – 3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fera l'objet d'une déclaration par le responsable de ELLIPSY auprès de la Sécurité Sociale.

MATERIEL

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

Suivant la formation, les stagiaires peuvent être amenés à consacrer une partie du temps nécessaire à l'entretien, au nettoyage ou au rangement du matériel.

BOISSONS – STUPEFIANTS – CIGARETTES

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ainsi que d'introduire dans l'organisme de formation, ou dans l'établissement hébergeant la formation, des boissons alcoolisées ou des produits stupéfiants. En application du décret n° 92 – 478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est donc interdit de fumer dans les salles de formation et dans l'ensemble des locaux de l'organisme de formation ou de l'établissement hébergeant la formation.

VOL ET DETERIORATION

ELLIPSY décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de formation, locaux administratifs, parkings, vestiaires, ...) ou dans celle de l'établissement hébergeant la formation.

SANCTIONS

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R 6352 – 3 du Code du Travail : toute mesure autre que les observations verbales prises par le responsable de l'organisme de formation à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra être :

- Un avertissement
- Un rappel à l'ordre
- Une mesure d'exclusion définitive

PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des article R 6352 – 4 à R 6352 – 8 du Code du Travail. Aucune sanction ne sera infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Lorsque le responsable de l'organisme de formation ELLIPSY envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit.

Lorsque le formateur constate un manquement, et selon la gravité du manquement, il a délégation de pouvoir pour prendre toute décision jugée utile, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion à effet immédiat du stagiaire.

Quelle que soit la gravité de la sanction, avertissement, rappel à l'ordre ou exclusion, le stagiaire est convoqué par le formateur, et averti de la décision prise ainsi que de la nature des agissements sur lesquels celle-ci se fonde.

Il peut, sur demande, et selon évaluation de la Direction, être reçu et entendu ultérieurement, sur convocation uniquement.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive relative à cet agissement ne pourra être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

ACCEPTATION SANS RESERVE

Chaque stagiaire s'engage à respecter dans son intégralité et sans réserve, le présent règlement.

Nom et prénom du stagiaire :

Date:

Signature

ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION SUR LE DROIT D'AUTEUR

Dans le cadre de formations, ELLIPSY met à la disposition des apprenants des supports écrits. Les supports écrits remis au(x) utilisateur(s) intègrent les méthodes spécifiquement développées par ELLIPSY dont notamment, des guides techniques, des fiches pédagogiques et des modèles de documents.

L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement par ELLIPSY.

À cet effet, il est rappelé ci-dessous le cadre juridique du droit d'auteur et les conséquences de son infraction.

1. Le contenu de ces supports reste la propriété de ELLIPSY, son auteur. Les usagers s'interdisent, pour tout ou partie de ces supports, toute reproduction ou réutilisation à toutes fins de tiers internes ou externes ou à toutes fins de diffusion à titre onéreux ou gracieux, sous quelques modalités que ce soit, sauf autorisation écrite de ELLIPSY.

2. L'utilisateur ne peut donc bénéficier que des droits suivants sur l'œuvre :

- représentation privée et gratuite dans un cercle de famille
- copie ou reproduction réservée à un usage strictement privé du copiste
- la publication d'une citation ou d'une analyse de l'œuvre, dans la mesure où celle-ci est brève et justifiée par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information, de l'œuvre
- la parodie et la caricature.

3. L'utilisateur s'engage donc à ne pas :

- reproduire ou de faire reproduire l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus, et notamment sur support papier ou dérivé, plastique, numérique, magnétique, électronique ou informatique, par téléchargement, vidéogramme, CD-Rom, CD-I, DVD, disque, disquette, réseau ;
- représenter ou de faire représenter l'œuvre et, pour les logiciels et bases de données, leurs évolutions et mises à jour, par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur, connu ou inconnu, notamment par tout réseau de télécommunication on line, tel que internet, intranet, réseau de télévision numérique, transmission par voie hertzienne, par satellite, par câble, wap, système télématique interactif, par téléchargement, télétransmission, réseaux de téléphonie avec ou sans fil ;
- adapter, modifier, transformer, faire évoluer, en tout ou en partie, l'œuvre, corriger les logiciels, de les faire évoluer, de réaliser de nouvelles versions ou de nouveaux développements, de les maintenir, de les décompiler, de les mixer, modifier, assembler, transcrire, arranger, numériser, porter sur toute configuration, interfacer avec tout logiciel, base de données, produit informatique, utiliser les algorithmes à toutes fins, le transcrire en tout ou en partie, sous toute forme, modifiée, amputée, condensée, étendue, d'en intégrer tout ou partie vers ou dans des œuvres existantes ou à venir, et ce sur tout support papier ou magnétique ou optique et notamment internet, disque, disquette, bande, CD-Rom, listing;
- traduire ou de faire traduire l'œuvre, en tout ou en partie, en toute langue et, pour les logiciels, en tout langage de programmation, et de reproduire l'œuvre en résultant sur tout support, papier, magnétique, optique ou électronique, et notamment sur internet, disque, disquette, bande, CD- Rom, listing ;
- mettre sur le marché, de distribuer, commercialiser, diffuser l'œuvre, par tous moyens, y compris la location et le prêt, à titre gratuit ou onéreux ;
- faire tout usage et d'exploiter l'œuvre au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ; o céder tout ou partie des droits cédés, et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de

commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quelque moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit ;

- autoriser ou d'interdire toute réutilisation/et ou toute extraction substantielle des contenus des bases de données.

ANNEXE 3 : ACCUEIL DES STAGAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Avec la loi du 11 février 2005, la non-discrimination est affirmée, tout comme le droit à la participation avec libre choix du projet de vie (accessibilité) et le droit à la compensation.

Les organismes de formation sont soumis au principe de non-discrimination et d'accessibilité à la formation régi par le décret 2006-26 du 9 janvier 2006.

Dans le cadre de la certification qualité (RNQ Qualiopi), ils sont également dans l'obligation de répondre à certaines attentes, dont la désignation ils sont également dans l'obligation de désigner un référent handicap (loi du 5 septembre 2018).

Fort de ses valeurs d'ouverture et de bienveillance, l'Organisme de Formation ELLIPSY s'engage à accueillir toutes celles et ceux qui souhaitent se spécialiser dans les Thérapies Brèves, sans discrimination.

C'est ainsi que nous portons notamment une attention toute particulière aux personnes fragilisées par une situation de handicap, afin qu'elles puissent poursuivre leur cursus et trouver leur place future au sein de la société et du monde du travail, dans leur rôle de professionnel de l'accompagnement.

Les mesures spécifiques

Des mesures spécifiques sont prévues quant à l'organisation et la validation de nos formations au bénéfice des stagiaires handicapés physiques, moteurs et sensoriels afin qu'ils bénéficient d'aménagements préservant toutes leurs chances de succès.

Il est possible de mettre en place une majoration de temps lors des différentes épreuves (un tiers du temps supplémentaire).

Il vous est également possible d'utiliser un clavier fourni par vos soins, ou d'être assisté par une personne aidante de votre entourage.

Tous les aménagements doivent avoir été validés en concertation avec notre référente handicap.

Formalités d'accompagnement

Lors de votre inscription, joignez au formulaire d'inscription un courrier indiquant les mesures dont vous souhaitez bénéficier, ainsi qu'un certificat médical précisant la nature et le degré de gravité de votre handicap.

Notre référente Handicap, madame Clémence DELON, prendra ensuite contact avec vous afin d'envisager les mesures les plus adaptées pour que votre formation se passe dans les meilleurs conditions.